

Séance du 8 novembre 2018



COMITE SYNDICAL

RAPPORT DE PRESENTATION

**SGL N° 2018/38
du 26 octobre 2018**

Orientations budgétaires pour l'année 2019

Mesdames, Messieurs,

Les orientations du budget 2019 sont débattues ce 8 novembre 2018 avec une perspective d'approbation du budget primitif le 13 décembre 2018, respectant ainsi le délai maximal de deux mois entre les deux votes.

L'année 2018 a vu se poursuivre l'évolution du syndicat Mixte EPTB Seine Grands Lacs avec l'adhésion de Troyes Champagne Métropole et de la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ainsi que le rapprochement avec la Métropole du Grand Paris (MGP) via la formalisation d'une convention cadre pour 3 ans actant un financement métropolitain significatif pour le projet de la Bassée. Par ailleurs, de nouveaux acteurs souhaitent intégrer l'EPTB : l'agglomération de Meaux et la Région Grand Est. Ces nouveaux acteurs doivent nous conduire à une réflexion globale sur notre mode de financement statutaire afin d'ouvrir davantage les possibilités de financement.

Le budget 2018 a par ailleurs permis de financer la fin des travaux de réhabilitation du canal d'aménée Seine et des phases principales du confortement du barrage de Pannecièrre, laissant place à de nouveaux projets à mener pour garantir la pérennité et le bon fonctionnement des lacs-réservoirs.

Les orientations pour le budget 2019 marquent la volonté de maîtriser strictement les dépenses de fonctionnement et d'inscrire avec réalisme les prévisions de dépenses d'investissement.

En effet, la mission historique de gestion des quatre lacs-réservoirs existants, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, reste une part importante des dépenses, en parallèle de quoi l'EPTB continue de développer son rôle d'animateur et de porteur de Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), et notamment celui du PAPI de la Seine et Marne franciliennes avec son important volet d'études du site pilote de la Bassée. Enfin, l'EPTB doit mettre en œuvre les actions définies notamment dans la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016, telles que l'adaptation aux effets du changement climatique.

Dans ce contexte, l'EPTB doit renforcer de nouvelles mesures ayant pour objectifs :

- Accélérer la modernisation des infrastructures existantes
- Favoriser le déploiement du projet de la Bassée
- Développer des actions innovantes, notamment, dans le domaine du développement durable
- Poursuivre la modernisation de l'établissement

Ces objectifs doivent tenir compte du contexte budgétaire global contraint des collectivités territoriales qui financent le Syndicat mixte. C'est pourquoi une rationalisation des dépenses de fonctionnement est proposée ainsi qu'une inscription réaliste des dépenses d'investissement. L'EPTB doit en effet adapter sa stratégie financière et optimiser au mieux ses dépenses et recettes.

Ainsi, le budget 2019 devrait voir des dépenses réelles de fonctionnement baisser par rapport au budget 2018, représentant un effort conséquent. Le budget d'investissement permettra de mettre en œuvre les opérations de réhabilitation et d'entretien des ouvrages.

Le budget sera donc équilibré par un recours à l'emprunt limité. Cette voie est possible car l'exercice 2019 débutera avec une capacité de remboursement de la dette par l'épargne brute de moins de 2 ans, loin des seuils critiques.

Ces orientations se traduisent par les choix suivants :

RECETTES

Baisse des contributions départementales

L'effort contributif des collectivités membres historiques devrait diminuer de 10 % par rapport à 2018 pour un montant global de 9 M€, poursuivant le mouvement enclenché depuis 2014.

La redevance pour service rendu : augmentation du montant à recouvrer, hausse du taux, stabilité de la recette effective

La redevance pour service rendu par le soutien d'étiage, qui a pour vocation de financer effectivement la moitié des dépenses d'entretien, d'aménagement et d'exploitation des ouvrages, reste globalement bien acceptée par les préleveurs (en dehors de CLIMESPACE, dossier qui fait l'objet d'un contentieux, dans lequel une décision favorable à l'EPTB a été rendue le 13 septembre 2018 par le Tribunal Administratif de Paris), et les taux de recouvrements sont proches de 100 %.

De 2014 à 2017, le montant à répartir était stable et limité à 7,5 M€ et il a été revu à la hausse en 2018 (8M€). En effet, le coût du service rendu a progressé sous l'effet de la politique d'investissement poursuivie. Des réflexions ont été menées en 2018 dans le cadre d'échanges avec les redevables, auxquels a été présentée une trajectoire d'augmentation graduelle afin que la totalité du coût du service rendu soit désormais couvert par ses bénéficiaires. Aussi, il est proposé pour 2019 de porter le montant de la redevance à répartir à 8,7 M€. Le taux serait ainsi fixé à 0,0174€/m³.

Les recettes du patrimoine en légère augmentation

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine de l'Etablissement, notamment forestier (coupe de bois, occupation du domaine, droits de chasse et pêche), les prévisions de recettes évoluent légèrement à la hausse pour atteindre un montant de 0,33 M€.

Les recettes liées à l'hydro-électricité devraient être stables à 50 K€.

Un niveau de subventions globalement maintenu

Les recettes attendues des différents partenaires habituels (Etat via le Fonds De Prévention de Risques Naturels Majeurs, Agence de l'Eau Seine-Normandie, FEDER) seront d'un montant globalement comparable à celui de l'an passé (3,7 M€), avec une répartition proche de celle de 2018 (0,8 M€ en section de fonctionnement et 2,9 M € en investissement).

La Métropole du Grand Paris : de nouvelles recettes

En application de l'article 13.2 des nouveaux statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs, et dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI, la MGP participe désormais au financement du projet de site pilote de la Bassée (études et acquisitions foncières). Dans le cadre de la convention signée, 1,3 M€ sont attendus à ce titre en 2019.

Le FCTVA : en baisse

Le montant attendu au titre du FCTVA devrait être aux alentours de 1 M€, s'appliquant au remboursement de la TVA sur les dépenses 2018. Ce montant est stable par rapport à 2018.

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement de l'EPTB devraient être de l'ordre de 18,94 M€, dont 14,88 M€ pour les dépenses réelles, présentant une diminution par rapport au budget primitif 2018 qui faisait apparaître 19,42 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 16,05 M€ de dépenses réelles. Cette baisse s'inscrit dans un contexte souhaité de rationalisation des charges courantes.

Progression des charges générales

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) devraient augmenter de 0,41 M€ pour atteindre un montant de 6,42 M € (soit + 6,8%), sous l'effet en particulier de l'impact du loyer et surloyer des locaux du siège de l'EPTB. En effet, suite au déménagement au 12, rue Villiot et le lissage sur 3 ans de la prise en charge des travaux, une hausse conséquente des frais de location doit être constatée : + 100 % pour le loyer (atteignant 1,2M € annuel) et + 40 % pour les charges locatives (190 K€ par an).

Malgré cette hausse, un effort de gestion significatif sur les autres charges pesant sur la section de fonctionnement sera mené afin que le total des dépenses réelles présente au final une diminution qui pourrait être de l'ordre de 7 %.

Ainsi, les achats et variations de stocks (carburants, fluides, fournitures d'entretien et administratives, habillement) diminuent de 3 % pour atteindre 731 K€, contre 753 K€ en 2018. Par ailleurs, des économies sont réalisées sur plusieurs postes relatifs au fonctionnement courant (affranchissement, déplacements de personnel), aux relations publiques (- 22,8 %), aux frais de réceptions (-40 %). Les frais liés aux études baissent également (-21 %), mais permettront tout de même de mener notamment à bien les actions dans le cadre de l'appel à projet biodiversité relatif aux queues de retenue, ainsi que les auscultations, expertises et visites techniques approfondies annuelles indispensables sur les ouvrages. Enfin, les frais d'honoraires présenteront une diminution (-39 %) puisque les prestations juridiques relatives à l'évolution statutaire ont été revues à la baisse.

La section de fonctionnement présente également :

- Une continuité des actions du PAPI de Seine et Marne franciliennes (1, 22 M€ proposés en inscription, montant stable par rapport à 2018). Il s'agit d'actions telles que la sensibilisation des différents publics au risque inondation, la reconstitution de crues anciennes ou encore l'accompagnement à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité ;
- Les PAPI de Troyes et de Saint-Dizier sont eux en période de labellisation, c'est pourquoi aucune dépense ne sera inscrite à cet effet. En revanche, 50K€ sont prévus pour une étude relative au PAPI du Loing, pour lequel l'EPTB est structure porteuse ;
- Une légère hausse des frais de maintenance (+7,2 %) nécessaires au niveau des systèmes d'information, en raison des logiciels plus nombreux (sécurisation, dématérialisation) et des matériels à entretenir (autocom, boîtiers d'optimisation, copieurs) ;
- Une hausse souhaitée des frais de formations qui passent de 76 K€ à 100 K€. En effet, il semble primordial de développer une vraie politique de formation à destination de l'ensemble des

agents afin qu'ils puissent évoluer au sein de l'EPTB. En parallèle, les dépenses liées à l'accueil de stagiaires augmentent également afin de pouvoir accueillir jusqu'à 5 stagiaires sur l'année.

- Les travaux relatifs aux bois et forêts de l'Etablissement sont revus à la baisse (170 K€ à prévoir contre 250 K€ au BP 2018) ;
- Les frais relatifs à la gestion des contentieux sont stables par rapport à 2018 (50 K€) afin de pouvoir se faire représenter dans le cadre des audiences en appel pour les deux contentieux en cours (redevance Climespace et Cercle d'eau sur le lac-réservoir Aube) ;
- Inscription de crédits (40 K€) pour la réalisation de plaquettes d'information réglementaire dans le cadre du plan particulier d'intervention de Pannecière, pour lequel la validation de la Préfecture de la Nièvre est en attente.

Au total, les **charges à caractère général** représentent 34,17 % des dépenses de fonctionnement.

Compte tenu des engagements pris et de ceux qui sont arrivés à échéance, le montant des **subventions versées** (chapitre 65) devrait être réduit de 67 K€.

Les **charges financières** (chapitre 66) diminuent de près de 50 K€ par rapport au BP 2018.

Enfin, les **charges exceptionnelles** (chapitre 67) devraient présenter une baisse plus que significative en attendant l'inscription éventuelle du trop-perçu de la redevance pour service rendu en 2017 à rembourser en 2019 et qui sera constaté au compte administratif.

Dépenses du personnel : une masse salariale stabilisée

Les dépenses du personnel sont contrôlées avec un montant proposé à 7,9 M€, égal à celui du budget primitif 2018. Suite au renforcement, décidé dans le courant de l'année 2018, des équipes de maîtrise d'œuvre travaux et des moyens affectés aux actions concernant l'appui aux territoires conformément aux engagements contractualisés avec les financeurs, les effectifs sont désormais stabilisés. Aucune création de poste n'est envisagée. Pour rappel, la fin de la période de tuilage du poste de directeur général des services intervient au 31 décembre 2018 et ne pèsera plus sur l'exercice 2019.

A noter que 8 postes sont subventionnés (jusqu'à 80 %) venant atténuer le poids des charges de personnel à hauteur de 173 K€ (en recettes de fonctionnement).

En outre, le changement de contrat relatif à l'assurance du personnel intervenu en début 2018 devrait générer des recettes plus importantes ces prochaines années.

Concernant les évolutions relatives aux avantages en nature et au temps de travail, il n'est pas envisagé de changements en la matière. Toutefois, l'année 2019 verra s'achever la période d'expérimentation du télétravail et son déploiement à l'ensemble des agents. Par ailleurs, les réflexions engagées sur la modernisation de l'exploitation des lacs-réservoirs auront des incidences sur le dispositif des astreintes et le régime des concessions de logements.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Il est proposé que les dépenses relatives aux programmes d'investissement soient revues afin d'afficher les opérations dont la réalisation bien que prévisionnelle soit effectivement réellement possible sur l'exercice. En décembre, vous sera présenté un PPI complet ainsi qu'une convention avec la CDC permettant le financement pérenne dudit plan.

S'appuyant toujours sur l'étude ISL réalisée en 2011 pour estimer les dépenses nécessaires à l'entretien du patrimoine, le Conseil d'administration de l'EPTB s'était fixé pour objectif d'atteindre progressivement une somme de 10 M€ annuels consacrés à cette réhabilitation, hors les grandes opérations telles que le canal d'aménée Seine et le confortement de Pannecière. Dans la même optique, il est proposé pour 2019 des dépenses liées à la réparation et l'entretien des ouvrages pour permettre leur fonctionnement optimal :

- Des études pour 1,47 M€, dont, pour les plus importantes sur le plan financier : 225 K€ pour une évaluation des dommages socio-économiques des crues et 90K€ pour la réduction de la vulnérabilité agricole dans le cadre du PAPI francilien ; 150 K€ pour le modèle hydraulique Seine ; 100 K€ pour les impacts socio-économique des étiages ; 100 K€ dédiés à la continuité écologique des lacs Aube et Marne ; 75 K€ pour une étude de danger relative à l'aménagement hydraulique des ouvrages et 70K€ pour l'Outil de Gestion des Données d'Exploitation (OGDE) ; 75K€ liés à la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du lieu d'appel Eclaron (lac Marne). Le restant étant consacré à divers diagnostics, investigations, états des lieux environnementaux, accompagnement à maîtrise d'ouvrage et études de faisabilité.
- Des travaux pour 6,32 M€ portant sur l'entretien régulier et la rénovation des lacs-réservoirs, notamment plusieurs projets structurants tels que :
 - o Le projet de dégrilleur sur le lac Marne pour 850 K€ ;
 - o La rénovation des conduites de la galerie de la Droye (Marne) pour 800 K€ ;
 - o La dernière phase des travaux de restauration et étanchéité des chemins de service restants du canal d'aménée Seine pour 1 M€ ;
 - o Les travaux de réhabilitation de la passerelle de la Morge sur le lac Seine pour 450 K€ (opération d'un montant global de plus d'1 M€).
 - o Le désamiantage et la remise en peinture de la vanne gauche du barrage en rivière Aube pour 650 K€.

Par ailleurs, peuvent être signalés d'autres travaux de moindre importance : la gestion des infiltrations sur le bajoyer rive gauche de la prise d'eau Marne (150 K€), la remise en peinture des garde-corps du pont du Mignage à Pannecièrre (100 K€), des travaux électriques et électromécaniques divers (265 K€), des travaux de vantellerie pour les travaux sur locaux techniques (300 K€) et maisons de barragistes (140 K€)

Un montant de 46 K€ sera consacré en 2019 aux opérations concernant la préservation de la biodiversité (appel à projets Trame Verte et Bleue), les plantations et le génie écologique. Les investissements sylvicoles et aménagements bois et forêts représenteront quant à eux 95 K€.

Pour l'acquisition d'outils et engins de travaux publics et de véhicules, un budget de 672 K€ sera nécessaire, ainsi que 362 K€ pour l'achat de matériels.

Une somme de 305 K€ sera consacrée à l'acquisition de matériels réseaux, informatique et téléphonie, à laquelle s'ajoutent 275 K€ à prévoir pour le SIG, 50 K€ consacrés à la dématérialisation des procédures, 35 K€ dédiés aux licences logicielles et 15 K€ pour l'adaptation des lignes analogiques.

Enfin, les dépenses pour le mobilier seront à hauteur de 45 K€ (tous sites confondus), le renouvellement de la signalétique sur les lacs est prévu pour 25 K€ et la création d'un intranet pour 20 K€.

La Bassée

Le projet d'aménagement de la Bassée se poursuit et 2,82 M€ lui seront consacrés au total en 2019 pour la continuité des diverses prestations d'études, de maîtrise d'œuvre et de foncier.

Une somme de 0,9 M€ est notamment à inscrire sur la ligne correspondante aux acquisitions foncières pour le projet, qui pourront être subventionnées au travers de la convention passée avec la Métropole du Grand Paris, afin de pouvoir respecter la stratégie adoptée et d'être en mesure de répondre aux opportunités d'achat de parcelles qui se présenteraient, que ce soit pour l'aménagement du site pilote à proprement parler ou pour les zones de valorisation écologique.

Au total, les prévisions de dépenses globales d'investissement, hors remboursement de la dette, s'élèveront à 12,90 M€, donc à la baisse de 6,78 % par rapport au niveau de 2018 (13,84 M€).

Les actions doivent être renforcées en matière de développement durable et de modernisation du syndicat

En s'appuyant sur le rapport relatif au développement durable, il est proposé d'engager un cycle de valorisation du patrimoine de l'EPTB. En effet, il est nécessaire de développer fortement les actions en faveur de l'installation sur nos emprises de sources d'énergie renouvelable de toutes les natures et en utilisant toutes les techniques disponibles. Ainsi, une réflexion s'est engagée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur nos lacs-réservoirs. De même, il faut réfléchir aux conditions d'installation d'éoliennes et de centrales hydroélectriques. Cette gestion active de notre patrimoine passe donc par sa valorisation et un plan de cessions.

En interne, un plan d'actions est proposé pour développer la modernisation et le verdissement de nos politiques publiques : acquisition de véhicules électriques, dématérialisation des procédures, définition d'un plan carbone, gestion prévisionnelle des effectifs...

Un emprunt d'équilibre de 4,92 M€

Le recours aux financements extérieurs a été limité entre 2012 et 2016, toutefois la souscription d'un nouvel emprunt (2,5 M€) a été nécessaire à la fin de l'exercice 2016 et un emprunt de 865 K€ visant à financer l'acquisition du bâtiment de Troyes a été consolidé dans le courant de l'exercice 2018.

En cette fin d'exercice 2018, l'encours de la dette atteindra 13,57 M€ dont 4,93 M€ ne générant pas d'intérêts (prêts ou avances de l'AESN).

L'équilibre de la prévision de budget 2019 repose sur un emprunt atteignant presque 4,92 M€, en baisse par rapport à la prévision lors du budget primitif de 2018 (7,5 M€).

Toutefois, au vu de l'exécution du budget 2018 et de la clôture budgétaire, un excédent devrait se dégager permettant de réduire fortement l'emprunt dans le cadre du budget supplémentaire.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à débat.

Je vous invite, mes chers collègues, à débattre de ces orientations.

Le Président,

A blue ink signature, appearing to read 'Frédéric MOLOSSI', is written over a faint blue grid background.

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Orientations budgétaires : ANNEXES

Projet de BP 2019 : vision globale

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap. 011 Charges à caractère général	6 422 127,00 €	Chap. 013 Atténuation de charges	- €
Chap. 012 Charges de personnel	7 906 000,00 €	Chap. 70 Produits des services	9 033 000,00 €
Chap. 65 Autres charges de gestion courante	250 100,00 €	Chap. 74 Dotations et participations	9 853 000,00 €
Chap. 66 Charges financières	304 603,00 €	Chap. 73 Impôts et taxes	- €
Chap. 67 Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Chap. 75 Autres produits de gestion courante	46 000,00 €
Chap. 68 Dotations aux provisions	- €	Chap. 76 Produits financiers	- €
Chap. 042 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 926 377,00 €	Chap. 77 Produits exceptionnels	11 000,00 €
022 Dépenses imprévues	- €	002 Résultat d'exploitation reporté	
023 Virement à la section d'investissement	1 132 793,00 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT	18 943 000,00 €	TOTAL	18 943 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Programmes investissement	12 907 800,00 €	Chap.10 Immobilisations corporelles (FCTVA)	1 000 000,00 €
<i>20 Transversal</i>	1 653 000,00 €	Chap. 13 Subventions d'investissement	4 258 974,00 €
<i>10 Bois et forêts</i>	95 000,00 €	Chap. 16 Emprunts	4 927 206,00 €
<i>21 Pannecièrre</i>	403 300,00 €	Chap. 040 Opérations d'ordre (transfert entre sections)	2 926 377,00 €
<i>22 Seine</i>	2 294 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement	1 132 793,00 €
<i>23 Aube</i>	1 687 000,00 €		
<i>24 Marne</i>	3 481 500,00 €		
<i>30 PAPI - Bassée</i>	3 294 000,00 €		
Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées	1 337 550,00 €		
020 Dépenses imprévues	- €		
001 Solde d'exécution de la section d'invrt reporté			
TOTAL INVESTISSEMENT	14 245 350,00 €	TOTAL	14 245 350,00 €
TOTAL BUDGET	33 188 350,00 €		

Evolutions des dépenses réelles 2018-2019 (par chapitres / par programme)

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2018	BP 2019	Variation
011 charges à caractère général	6 011 122,00 €	6 422 127,00 €	6,84%
012 charges de personnel	7 906 000,00 €	7 906 000,00 €	0,00%
65 Autres charges de gestion cour	317 850,00 €	250 100,00 €	-21,32%
66 Charges financières	353 000,00 €	304 603,00 €	-13,71%
67 Charges exceptionnelles	1 413 500,00 €	1 000,00 €	-99,93%
022 Dépenses imprévues	50 000,00 €	- €	-100,00%
TOTAL	16 051 472,00 €	14 883 830,00 €	-7,27%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2018	BP 2019	Variation
PROG 10 - Patrimoine forestier	116 000,00 €	95 000,00 €	-18,10%
PROG 20 - Investissement transversaux	869 000,00 €	1 653 000,00 €	90,22%
PROG 21 - PANNECIERE	883 300,00 €	403 300,00 €	-54,34%
21.1 Pannecièrè investissement courants	441 300,00 €	403 300,00 €	-8,61%
21.2 Confortement	442 000,00 €	0,00 €	-100,00%
PROG 22 - SEINE	5 503 000,00 €	2 294 000,00 €	-58,31%
22.1 Seine investissement courants	2 223 000,00 €	2 294 000,00 €	3,19%
22.2 Réhab canal d'amènée Seine	3 280 000,00 €	0,00 €	-100,00%
PROG 23 - AUBE	1 546 500,00 €	1 687 000,00 €	9,09%
23.1 Aube - investissement courants	1 501 500,00 €	1 627 000,00 €	8,36%
23.2 Continuité écologique	45 000,00 €	60 000,00 €	33,33%
PROG 24 - MARNE	1 736 500,00 €	3 481 500,00 €	100,49%
24.1 Marne	1 641 500,00 €	3 306 500,00 €	101,43%
24.2 Continuité écologique	95 000,00 €	175 000,00 €	84,21%
PROG 30 - LA BASSEE	3 193 000,00 €	3 294 000,00 €	3,16%
30.1 PAPI	320 000,00 €	465 000,00 €	45,31%
30.2 La Bassée	2 848 000,00 €	2 829 000,00 €	-0,67%
30.3 PAPI Troyen	25 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Dépenses imprévues (020)	110 000,00 €	0,00 €	-100,00%
Remboursement emprunt et dette (16)	1 252 740,00 €	1 337 550,00 €	6,77%
TOTAL	15 210 040,00 €	14 245 350,00 €	-6,34%

Evolutions des recettes réelles 2018-2019

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	BP 2018	BP 2019	Variation
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	8 315 000,00 €	9 033 000,00 €	8,63%
<i>dont redevance</i>	<i>8 000 000,00 €</i>	<i>8 700 000,00 €</i>	<i>8,75%</i>
74 Dotations et participations	11 029 758,00 €	9 853 000,00 €	-10,67%
<i>Dont contributions</i>	<i>10 000 000,00 €</i>	<i>9 000 000,00 €</i>	<i>-10,00%</i>
75 Autres produits d'activité	66 000,00 €	46 000,00 €	-30,30%
77 Recettes exceptionnelles	14 000,00 €	11 000,00 €	-21,43%
TOTAL	19 424 758,00 €	18 943 000,00 €	-2,48%

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	BP 2018	BP 2019	Variation
Chap.10 Immobilisations corporelles (FCTVA)	1 080 000,00 €	1 000 000,00 €	-7,41%
Chap. 13 Subventions d'investissement	2 921 480,00 €	4 258 974,00 €	45,78%
Chap. 16 Emprunts	7 487 534,00 €	4 927 206,00 €	-34,19%
TOTAL	11 489 014,00 €	10 186 180,00 €	-11,34%